

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 16 septembre 2013 à 19h30**

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés M. Christophe IMHOOS

\* \* \*

*La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2013**

- Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2013 est adopté.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire :
  - Nous avons reçu une lettre de M. Yves AVVENENTI, ancien enseignant de l'école de Vandœuvres, qui a pris sa retraite et qui remercie le maire, les adjoints et les conseillers municipaux de l'excellente collaboration qu'il a entretenue avec les Autorités communales durant toutes ses années passées à Vandœuvres. Je pense que vous méritez d'entendre ces compliments et ces remerciements, vu que cette lettre vous est également adressée.
  - Nous avons reçu un courrier de Swisscom concernant la fibre optique. Nous avons vu que la FTTS pourrait être une alternative à la FTTH, mais pour l'instant c'est toujours le statut quo. Swisscom répond aux habitants qui se plaignent de manque de débit internet que c'est la faute de la commune, car elle n'a pas commandé à Swisscom le VDSL pour l'ensemble de son territoire. Nous y avons en effet renoncé, car les SIG nous promettaient la fibre optique à brève échéance. Comme elle va mettre du temps à

arriver, nous avons redemandé une offre à Swisscom pour le VDSL, mais l'entreprise ne développe plus cette technologie, qui est maintenant dépassée. Il n'y a donc malheureusement rien qui avance, malgré notre insistance auprès des SIG et de Swisscom.

- La campagne de thermographie des bâtiments a été prolongée jusqu'au 31 mai de l'année prochaine. Je ne sais pas si c'est en raison de son grand succès ou du contraire. Nous allons faire savoir que cette campagne est prolongée. Cela vaut la peine que les administrés en soient informés.
- M. DESPLAND : les tarifs ont un peu augmenté, de même que les subventions.
- Mme le Maire :
  - M. LONGCHAMP, qui dirige le département de l'urbanisme, cherche à améliorer les procédures d'autorisation de construire. Les APA vont dorénavant être traitées obligatoirement dans un délai de 30 jours, alors qu'il est actuellement de trois à quatre mois. Cela concerne 60% des requêtes, donc environ 1'800 dossiers par année. La procédure va être allégée. Il sera toujours possible de recourir contre la décision finale.
  - Nous avons reçu l'autorisation de construire concernant le projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts. C'est une bonne nouvelle, car nous l'attendions depuis longtemps. Le projet avait été plusieurs fois modifié.
  - Nous avons eu le privilège d'apparaître dans un article de la Tribune de Genève concernant les beaux arbres du canton, cet été, grâce au tulipier du parc de la mairie. Cet arbre magnifique, mais séculaire, est hélas menacé dans sa santé, il faut donc vraiment en profiter.
  - Concernant l'ACG, une assemblée générale a eu lieu juste après notre dernière séance du Conseil municipal. On y a beaucoup discuté budget. Dans le cadre de l'accueil à la journée continue, une question cruciale reste celle du mercredi midi, sachant que les élèves de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> primaire devront aller à l'école le mercredi matin. Le problème qui se pose maintenant est que nous avons l'obligation d'assurer l'accueil continu durant la semaine. Est-ce que nous les accueillerons aussi le mercredi midi ? Un sondage a été fait au niveau cantonal. Le souhait des parents est qu'il y ait un accueil le mercredi à midi, mais la situation est extrêmement différente que l'on soit à Carouge, Meyrin, Meinier ou Chancy. Les discussions ont lieu au sein des communes et de l'ACG, car la décision nous appartient. Le parascolaire est une des compétences rares et directes des communes. Ensuite viendra la question de la loi sur l'accueil à la journée continue elle-même.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons reçu aujourd'hui même une estimation pour les élèves de Vandœuvres. Huit enfants seraient concernés pour le mercredi à midi.
- Mme la présidente : combien sont-ils les autres jours ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y a 40 enfants, mais toutes classes confondues.
- M. VOUTAT : j'aimerais revenir sur la fibre optique. Je me suis aussi renseigné auprès des SIG. D'après des informations internes de l'entreprise, la non-volonté du conseil d'administration réside dans le fait qu'il privilégie actuellement d'autres projets, raison pour laquelle le projet fibre optique est mis en veilleuse. Des gens hauts placés recommandent aux habitants de poursuivre leur harcèlement par pétitions directement auprès des autorités.
- Mme le Maire : cela vaut la peine de se rendre de temps en temps chez le coiffeur, car c'est à cette occasion-là que j'ai appris que tout le monde se plaignait de la non-existence de la fibre optique à Vandœuvres, et qu'une personne voulait lancer une pétition, que j'ai encouragée. Quant aux renseignements que vous avez cherchés en parallèle à l'exécutif,

rappelez-vous que je vous en avais fait part au printemps, car les SIG nous avaient informés, en assemblée générale de l'ACG, que la fibre optique n'était pas prioritaire.

- M. VOUTAT : il ne s'agissait pas forcément des membres du conseil d'administration.
- M. FOËX : sommes-nous entièrement tributaires des SIG ? Et si nous envisagions Cablecom ?
- Mme CHRISTE : il faut d'abord que la fibre optique soit installée.
- Mme CHRISTE : qu'en est-il de la Coquille ? Nous l'attendons toujours.
- M. FOËX : ah, la Coquille !
- Mme CHRISTE : il s'agit de votre département.
- M. FOËX : elle est chez l'imprimeur.
- Mme CHRISTE : elle a trois mois de retard, nous allons donc la recevoir en octobre.

### 3. Communications du Bureau

#### ➤ Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2014

- Mme la présidente : nous avons reçu les dates prévues pour les opérations électorales en 2014. Comme d'habitude, nous scindons l'année en deux semestres. Celles et ceux qui sont intéressés pour un poste de président, vice-président ou suppléant peuvent s'annoncer. Qui serait intéressé par la présidence ? Pour le premier semestre, il s'agira du 9 février (votation populaire), 13 avril (élection des magistrats du Pouvoir judiciaire) et du 18 mai (votation populaire et 2<sup>ème</sup> tour de l'élection des magistrats du Pouvoir judiciaire). Pour le second semestre, deux votations populaires, une le 28 septembre et l'autre le 30 novembre.

#### ➤ 9 février, 13 avril et 18 mai :

Présidente : Mme CHRISTE

Vice-président : M. Jérémy GARDIOL

Supplément à la présidence : Mme de HALLER

Supplément à la vice-présidence : M. SCHMITZ

#### ➤ 28 septembre et 30 novembre :

Président : M. VOUTAT

Vice-présidente : Mme de LISLE-SARASIN

Supplément à la présidence : M. DESPLAND

Supplément à la vice-présidence : M. PRADERVAND

- Mme la présidente : nous avons été saisis par l'ACG de huit décisions de son Assemblée générale concernant des aspects financiers, pour lesquelles les conseils municipaux peuvent faire acte de leur droit d'opposition.
  - Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 du Bibliobus, pour un montant de Fr. 590'000.- soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)
- Mme la présidente : est-ce qu'il y a des oppositions à cette dépense ? Non.
- M. SCHMITZ : est-ce l'ACG qui paye ces Fr. 590 000.- ?

- Mme la présidente : oui, ils sont prélevés sur le Fonds intercommunal et donc cela ne touchera pas les dépenses de la commune.
  - Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'000'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)
- Mme le Maire : ce montant constitue une enveloppe. Sur cette enveloppe sont pris des montants attribués à différentes manifestations, à des festivals et théâtres. Chaque fois, le projet repasse devant l'assemblée générale.
- Mme la présidente : en 2012, Fr. 200'000.- pour le Festival de la Bâtie avaient été votés, Fr. 350'000.- pour le festival Antigél, Fr. 50'000.- pour la Fête de l'Espoir, etc. Il n'y a pas d'opposition.
  - Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation des communes genevoises, via le budget 2014 du Fonds intercommunal, aux festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200.ch), pour un montant de Fr. 300'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

Pas d'opposition.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de Fr. 5'892'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)
- M. SCHIMTZ : est-ce que ce sont des montants à peu près similaires chaque année ?
- Mme le Maire : c'est une véritable compétence des communes. L'ACG a fait intervenir le Fonds intercommunal pour faire tampon après la diminution de la participation du canton. Ceci pour amortir l'augmentation du coût pour les communes. Le Fonds intercommunal n'intervient que si les communes interviennent aussi de leur côté.

Pas d'opposition.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour un montant de Fr. 2'500'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)
- Mme la présidente : y a-t-il des oppositions ?
- M. Jean-Pierre GARDIOL : oui. Je pense qu'on doit payer le prix de la place au Grand Théâtre. On pourrait aussi subventionner le Servette, car plus de gens vont au Servette qu'au Grand Théâtre.
  - Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP),

pour un montant de Fr. 800'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

Pas d'opposition.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de Fr. 1'000'000.-, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

Pas d'opposition.

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2014 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC)

- Mme la présidente : y a-t-il des oppositions ?
- M. Jérémy GARDIOL : oui. Je suis pour la nouvelle Constitution et pour un salaire parental. Je veux que cela soient les parents qui élèvent leurs enfants, quitte à leur donner un financement de la part de l'Etat.
- M. FOËX : est-ce que tous les conseillers ont reçu préalablement ces décisions de l'ACG ? Je trouve bizarre de s'exprimer le soir même sur des objets tout de même assez importants. On vous demande donc simplement d'avaliser quelque chose qui a déjà été décidé.
- Mme la présidente : en effet, mais il faut relever le peu de pouvoirs que nous avons, selon l'art. 60C LAC.
- Mme le Maire : j'aimerais corriger ce qui est dit et défendre l'association que j'ai l'honneur de présider. Un énorme travail est fait en amont avant d'arriver à ces décisions. Cet article est récent. Il n'a même pas trois ans. À cette époque-là, l'ACG est devenue un groupement intercommunal de droit public sui generis qui regroupe les 45 communes. C'est à ce moment-là que le droit d'opposition des conseils municipaux a été introduit. Auparavant, les conseils municipaux ne bénéficiaient d'aucun droit, il y a donc une grande amélioration démocratique.
- M. Jean-Pierre GARDIOL : le seul avantage que nous avons par rapport à la situation antérieure, c'est que nous avons connaissance de la manière dont l'argent est dépensé.
- Mme CHRISTE : mais nous n'avons pas plus d'influence.
- Mme le Maire : par rapport au fait que vous ne recevez pas ces documents, vous pouvez décider de vous les envoyer lorsque le président du Conseil municipal les reçoit. C'est important que vous réalisiez aussi ce qui se passe au-dessus du simple territoire communal. De nos jours, la vie des communes ne s'arrête plus à leurs frontières.
- M. VOUTAT : quelle est la composition de ces commissions ?
- Mme le Maire : il y a des commissions, des délégations et des comités, toujours composés de membres des exécutifs communaux.
- Mme le Maire : dans le comité, il y a une représentation en fonction de la répartition géographique des communes, de leur démographie et des partis, mais ce dernier point est un arrangement consensuel qui ne figure pas dans les statuts.
- M. SCHMITZ : est-il vrai de dire qu'avant 2008 tous ces coûts étaient pris en charge par le canton ?

- Mme le Maire : cela dépend de quels coûts on parle, mais il y a toujours eu des compétences communales. Ce fonds sert à renforcer la solidarité et la péréquation.
- Mme la présidente donne lecture d'un courrier concernant l'Espace bien-être Sundew.
- Mme le Maire : j'ai reçu à peu près la même lettre. J'ai répondu que ce n'est pas le Conseil municipal, mais l'exécutif qui est compétent en matière d'attribution des locaux communaux.
- Mme la présidente : je vais répondre dans le même sens.

#### 4. Comptes-rendus des commissions

##### ♦ *Aide sociale et humanitaire - séance du 17 juin 2013*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Traitement des dossiers :

- **AASV** : Cette association (Amis Suisses de Vesadel) a été fondée en 2012 par Clément MAGNENAT dans le cadre de son travail de maturité au Collège Calvin. Son but est de soutenir l'association béninoise « Vesadel » basée à Tangbo-Aga, village au sud du Benin et dont l'action est la lutte contre le trafic et l'exploitation illicites d'enfants. Une de nos commissaires a été en contact avec ce jeune homme et nous aimerions beaucoup l'inviter afin qu'il nous présente cette association car nous trouvons ce dossier intéressant.

Notre prochaine commission aura lieu à la fin de ce mois.

**ASSKAM** : Accueil et éducation de l'enfance en danger en Inde. Un montant de CHF 1'000.- a été versé à cette association qui est soutenue depuis plusieurs années par la commune.

**CASA ALIANZA** : La demande de soutien porte sur un projet pour la formation professionnelle des enfants des rues et victimes de violences au Nicaragua. L'objectif de l'association est de préparer ces enfants à faire face aux difficultés rencontrées dans ce pays et donner toutes les ressources nécessaires pour sortir de cette fatalité.

Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 4'500.- qui permettra à 10 jeunes de suivre une formation professionnelle.

**EDUCAR ES AVANZAR** : La demande porte sur le projet « Ecole Fuente de Vida-Ateliers d'ordinateurs » au Nicaragua. Avec ce projet, il sera offert aux enfants l'opportunité d'avoir une scolarité de qualité, et un bon apprentissage. Les connaissances en informatique sont indispensables dans le monde entier.

Nous soutenons cette association depuis plusieurs années.

Après discussion, la commission propose d'octroyer une subvention de CHF 4'500.-

D'autres dossiers ont été étudiés, mais la commissions n'a pas souhaité donner suite à leurs demandes.

Il nous reste un solde d'environ CHF 25'000.- jusqu'à la fin de l'année.

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Environnement et paysage - séance du 24 juin 2013*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Lors de cette commission, 2 sujets ont été traités :

- Le premier concernait la mesure n° 22 du corridor biologique Arve-Lac, relative à la protection de la pénétrante de verdure de Vandœuvres, et la mesure n° 23 concernant le périmètre du golf et le haut de la commune, présentées par M. MEISSER et Mme BLASER.
- Le deuxième sujet concernait la gestion des déchets et plus particulièrement ceux des entreprises.

**Corridor biologique Arve-Lac**

Nous avons donc auditionné M. MEISSER, du bureau Viridis, et de Mme BLASER, de la Direction du paysage, qui nous ont fait part de l'objectif visant à mettre en place un espace charnière entre la campagne et les grandes propriétés périurbaines du côté de Cologny. Ce corridor est primordial car l'urbanisation croissante et le trafic de plus en plus fort sont autant de facteurs limitant l'espace de transit de la faune.

Sur cet état de fait, M. MEISSER, avec l'aide de Mme BLASER, nous ont présenté plusieurs cartes en mettant en évidence la structure du paysage de la commune.

Plan très détaillé dont je vous ferai grâce de toutes les analyses. En conclusion, M. MEISSER a ajouté qu'il est nécessaire de prendre en compte la césure verte dans la planification cantonale, et de l'ajuster sur le plan communal, voire lors de PLQ, à l'aménagement privé, pour intégrer la notion de corridor.

Mme BLASER, quant à elle, a conclu la présentation en nous annonçant qu'elle est à disposition de la commune et nous a proposé de nous retourner le dossier dans un délai d'un mois. Dans ce cadre, il est intéressant de mettre en avant le résultat du projet vandœuvrien.

Ont suivi les questions des commissaires auprès des auditionnés.

Plusieurs commissaires se sont posé la question du prix et de la volonté des propriétaires de participer à cet engagement.

M. FOËX a rappelé que la mesure n° 22 a coûté Fr. 6000.- et qu'elle est déjà payée. La participation de la commune s'élève à environ Fr. 2'000.-. Même coût pour la mesure n° 23. Une autre mesure, n° 40, relative au nant de Bessinge, est plus onéreuse, soit Fr. 80'000.- à la charge de la commune, sur un montant global d'environ Fr. 400'000.- pris en charge par le canton.

Concernant l'incitation à la population pour participer à ces mesures, selon M. MEISSER, l'Etat doit montrer l'exemple et profiter des opportunités lorsqu'il y a des changements ou des travaux, tout en sachant qu'il ne peut rien obliger.

Au terme du débat, M. le président a proposé de voter la continuité de l'étude des mesures n° 22 et 23 qui sont acceptées à la majorité.

**Gestion des déchets**

Suite à la précédente séance de commission, M. le Président a demandé aux commissaires leurs réflexions concernant la taxation des déchets d'entreprises.

Un commissaire était peu enclin à mettre en route une taxe professionnelle, qui risque d'engendrer une surcharge de travail administratif.

D'autres craignaient qu'il y ait du tourisme de déchets.

M. FOËX a relevé que la commune possède peu d'entreprises et que cela ne grève pas le budget de la commune.

Des déchets spéciaux tels que chimiques ont été trouvés dans les déchets. Un commissaire a proposé que la mairie envoie un courrier sévère et qu'elle ne laisse pas passer le cas.

M. le Président s'est dit plutôt favorable à la taxation des déchets d'entreprises, car ce n'est pas aux communiens d'assumer les frais engendrés par les entreprises.

Suite aux débats, la commission a voté sur l'imposition d'une taxe relative à la destruction des déchets des entreprises communales. Le vote a été accepté par 2 voix favorables, 1 voix défavorable, et 5 abstentions. Le Président a estimé, sur la base des votes, que le dossier devait être retravaillé pour trouver un meilleur consensus au sein de la commission.

Un autre débat s'est engagé sur la nouvelle déchetterie, qui verra le jour sur la nouvelle Esplanade.

Etant donné le peu de renseignements sur son emplacement et sa grandeur, le Président a proposé de stopper la séance et de revenir sur ce sujet plus tard.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme de LISLE-SARASIN : si l'on taxait les entreprises, ce serait pour quel montant ?
- M. FOËX : ça serait pour Fr. 15 000.-.
- M. STALDER : c'est le montant global.
- M. FOËX : les entreprises sont déjà taxées à la levée. C'est n'est pas la commune qui paie la levée.
- M. DESPLAND : à Carouge, les entreprises paient en fonction des containers qui sont levés.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Financière et administrative - séance du 27 août 2013*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie pour analyser et préavisier l'offre d'achat de la Maison Bianchi reçue par la commune en juin 2013.

Dans ce contexte, la commission a également traité la pétition « Pour la conservation de la Maison Bianchi et contre son projet de vente », reçue le 15 mai 2013, qui fut renvoyée en commission Financière et administrative lors du dernier conseil municipal

#### **1. Proposition de vente de la Maison Bianchi (parcelles 2301 et copropriété 306, feuille 25, Vandœuvres, sises chemin du Manoret 2, acquises par la Commune en 2004)**

Pour mémoire, le Conseil municipal a décidé de vendre la maison Bianchi suite au refus d'un crédit supplémentaire de Fr. 120'000.- pour des études complémentaires concernant cette maison. En effet, ce refus avait indirectement entraîné la décision de vendre le bien en question.

En juin 2013, la régie mandatée a présenté une famille très intéressée par le rachat de la Maison Bianchi. Il s'agit d'un jeune couple avec trois enfants en âge scolaire. Ils souhaitent vivement habiter dans un village. Les Autorités communales ont rencontré cette famille.

Les acquéreurs potentiels ont déjà entrepris diverses démarches visant à estimer la faisabilité du projet auprès d'architectes et de départements cantonaux concernés. Ils ont également contacté un notaire et un banquier pour affiner leur projet.

Leur offre est conditionnée à l'obtention du permis de construire, en conformité avec les exigences de la CMNS et du département de l'urbanisme, pour la transformation de l'habitation en un seul logement, et à l'obtention du financement hypothécaire.

Après négociation, le prix de vente est arrêté à Fr. 2'700.000.-. Il sera diminué d'une commission de Fr. 87'480.- et du solde des honoraires de la régie, d'un montant de Fr. 2'500.-.

Pour mémoire, le prix de revient de la maison, inscrit au patrimoine financier, s'élève à Fr. 2'092'490.36. Le gain comptable s'élèverait à Fr. 517'529.64 (gain comptable sur les placements du patrimoine financier).

## **2. Pétition « Pour la conservation de la Maison Bianchi et contre son projet de vente »**

Après la présentation des paramètres de l'offre, la commission a discuté la pétition s'opposant à la vente de la Maison Bianchi.

Il apparaît que le risque affectant le cachet traditionnel du village soit considérablement réduit par la présence de la CMNS dans le processus de rénovation et de par l'esprit dans lequel l'acquéreur potentiel semble opérer.

Confortée par la haute probabilité du maintien de la maison dans sa forme actuelle et encouragée par l'arrivée d'une jeune famille sur le territoire de la commune, la commission recommande de classer la pétition comme elle y est autorisée par l'article 37, alinéa 1, lettre c) du règlement du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres.

En ce sens, la commission préavise favorablement le classement de la pétition à l'unanimité, soit par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suite à ce vote, la commission préavise favorablement le projet de délibération concernant la vente de la maison Bianchi par 6 oui, 1 non et 0 abstention.

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

### **◆ Routes et mobilités - séance du 3 septembre 2013**

Mme la présidente donne lecture de son rapport.

Lors de la séance du 3 septembre dernier, la commission Routes et mobilité a abordé quatre points, le projet de budget 2014, la problématique de la zone 30 du chemin de la Blonde, le suivi et les informations sur les dossiers en cours ainsi que les divers.

S'agissant du projet de budget 2014, après la version 1 préparée par la commission, notre comptable Mme Schenk a ajusté les montants en fonction de l'état de situation des comptes au 31 août 2013. À cet égard, j'observe qu'il est difficile pour une commission d'élaborer un projet de budget alors qu'elle n'est pas en possession d'un état de situation des comptes, ceci malgré une requête à répétées reprises.

En préambule et pour mémoire, la commission rappelle que nous devons, en 2014, procéder à l'achat d'un nouveau camion, achat que nous avions reporté en 2013 au motif des difficultés et incertitudes financières estimées au moment de l'élaboration du projet de budget 2013. Le prix du camion est de Fr. 58'263.-. Il est intéressant de mentionner ici que le projet de budget 2014 serait sensiblement inférieur à celui de 2013, malgré l'achat du nouveau véhicule, si le montant des amortissements n'augmentait pas d'une manière très significative. En effet, il passe de Fr. 319'865.- en 2013 à Fr. 504'657.- en 2014, soit une augmentation de Fr. 184'792.-

Sans entrer dans le détail de toutes les rubriques, il m'appartient toutefois de vous informer que les efforts en matière d'économies d'énergie ont porté leurs fruits et que nous pouvons constater un retour sur investissement. Après un budget 2013 de Fr. 50'000.-, nous passons pour 2014 à un budget de Fr. 37'000.- (comptes 2012 = Fr. 39'957.15.-).

La commission a encore préavisé défavorablement et à l'unanimité, le changement du revêtement du chemin de la Blanche dont le coût s'élèverait à Fr. 85'000.- et serait de plus, de nature à générer plus de difficultés d'entretien. Considérant encore que des travaux seront exécutés tant sur le chemin des Hauts-Crêts que sur ceux du secteur de l'Ecorcherie (ch. Vert et Ruty), en matière de modération du trafic, auquel il faudra inclure le projet de mise en zone 30 km/h au centre du village, bien que ce dernier relève de la compétence du canton.

**Le projet de budget 2014 de la commission Routes et mobilité, sous déduction des Fr. 85'000.- relatifs au changement de revêtement du chemin de la Blanche est préavisé favorablement et à l'unanimité des membres présents. Montant : Fr. 1'229'757.-**

Concernant le chemin de la Blonde, la Mairie a reçu un certain nombre de plaintes relatives à la fois au non-respect de la vitesse, à la dangerosité du croisement avec le chemin des Buclines et à l'état du chemin, y compris le cheminement piétonnier.

Considérant que le chemin de la Blonde est en zone 30 km/h, que le croisement est parfaitement signalé et que les usagers doivent respecter la priorité de droite, la commune ne peut rien faire de plus. Outre des contrôles exécutés par notre APM, il n'y aura pas d'actions supplémentaires. En revanche, s'agissant de la remise en état du chemin et du cheminement piétonnier, les travaux utiles et nécessaires seront exécutés. Rappelons néanmoins que la commune attendait la fin des travaux de canalisations avant de les entreprendre. Enfin et compte tenu de la vitesse excessive et de l'augmentation du trafic sur le haut de ce chemin et celui du Dori, ceci malgré les arbres aux troncs imposants, la commission propose d'étendre la zone 30 km/h sur le haut du chemin de la Blonde jusqu'à l'intersection avec la route de Vandœuvres, ainsi que sur le chemin du Dori, sans mesures de modération supplémentaires

autres que le marquage au sol et les totems. Par ailleurs, l'autorisation liée à la limitation de la durée du stationnement à quatre heures aux chemins de la Blonde, des Buclines et du Petit-Pont ayant été acceptée, la commission souhaite qu'elle soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Pour les dossiers en cours, nous avons été informés :

- que nous devrions recevoir prochainement l'autorisation de construire pour le projet de modération du trafic au chemin des Hauts-Crêts ;
- qu'une demande d'offre va être adressée à trois bureaux d'ingénieurs pour une étude visant à introduire une zone 30 km/h dans le secteur de l'Ecorcherie ;
- que des feux sont prévus à l'intersection des chemins de la Seymaz, J.-J. Rigaud, Montagne et Mirany, ce que nous regrettons car, outre l'aspect urbain, les conséquences seront particulièrement néfastes et auront un effet certain pour la commune de Vandœuvres, notamment en matière de pollution due aux bouchons et à l'augmentation du trafic dans les chemins environnants que prendront les automobilistes et autres usagers de la route.

Madame le Maire observe que nous ne pouvons pas nous y opposer dès lors que l'intersection est située sur la commune de Chêne-Bougeries et s'inscrit dans l'Axe Frontenex qui va de la gare des Eaux-Vives à MICA avec un trolleybus, en passant par Frank-Thomas, la Gradelle, Rigaud, Mirany puis un nouveau barreau routier entre le giratoire de Belle-Idée et MICA.

La question est ensuite posée concernant la pertinence d'établir un plan directeur des chemins pour piétons comme le prévoit la législation en vigueur, mais non contraignante, pour les communes possédant un plan directeur communal. À ce stade, les commissaires prendront connaissance des documents présentés et que l'on peut trouver sur Internet. Ils reprendront cet objet lors d'une prochaine séance et décideront de la suite à y donner.

La commission a encore soutenu la requête des parents d'élèves relative au déplacement du passage piétons situé à la route de Meinier, près du croisement avec la route de Pressy, afin de l'éloigner de l'intersection et de le placer plus haut, près de la chaîne du mail, jugeant l'emplacement actuel dangereux.

Madame le Maire nous informe encore que le plan directeur « Mobilités 2030 » sera mis en consultation auprès des communes très prochainement, sous la forme de plans directeurs sectoriels, et que notre commission devra se réunir afin d'en discuter. Vous en serez bien évidemment informés.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente ouvre la discussion.

- M. FOËX : je vais revenir sur le point du chemin de la Blanche. Pour une fois qu'il y avait un projet paysager sur lequel je travaillais depuis plus d'un an, d'être ainsi contrecarré est particulièrement désagréable. Fr. 85'000.-, ce n'était pas une somme énorme. Cela aurait vraiment été l'occasion de remettre en terre, dans un très beau paysage, ce chemin qui n'est pas utilisé par les automobilistes. À lire le procès-verbal, il n'y a même pas de raisons valables à cela, si ce ne sont de prétendues mesures d'économie. Il est regrettable que les

commissaires aient à peine survolé le problème et n'aient rendu qu'un argumentaire peu élaboré.

- M. DESPLAND : j'interviens au sujet de la nouvelle zone bleue du chemin des Buclines, en précisant que je ne défends pas mon intérêt privé. J'ai des voisins qui sont domiciliés sur la commune de Vandœuvres, alors que le chemin est situé en grande partie sur la commune de Chêne-Bougeries, qui a décidé de mettre en place cette zone bleue à macarons. Ces riverains-là, résidant sur notre commune, ne pourront pas avoir de macaron car ils n'habitent pas sur la commune de Chêne-Bougeries. J'ai entendu beaucoup de choses à ce sujet. Je ne vais pas critiquer la commune de Chêne-Bougeries, mais je suis surpris et j'aimerais pouvoir donner une réponse à mes voisins.
- Mme le Maire : le dossier a passé d'un des membres du conseil administratif à Mme Béatrice GRANDJEAN-KYBURZ, auprès de qui je suis intervenue à ce sujet. Le problème viendrait d'un règlement de la Fondation des parkings selon lequel seules les personnes de la commune concernée auraient droit à un macaron sur les chemins de ladite commune, ce qui est effectivement trop restrictif. Mme GRANDJEAN-KYBURZ m'a fait savoir qu'elle essaierait d'obtenir de la Fondation des dérogations pour ces quelques riverains du chemin, domiciliés sur la commune de Vandœuvres mais dont les places de stationnement se trouvant juste devant chez eux sont situées sur Chêne-Bougeries. À noter que c'est par la FAO que nous avons été informés de cette nouvelle zone bleue. Nous avons réagi en adressant à la DGM cette demande de limitation du stationnement à quatre heures sur les chemins des Buclines, du Petit-Pont et de la Blonde.
- Mme la présidente : ils ne peuvent pas prétendre gérer quelque chose qui se trouve sur la commune de Vandœuvres.
- Mme le Maire : nous pouvons défendre la cause de nos administrés.
- M. STALDER : avons-nous reçu des demandes concrètes de personnes qui voulaient le macaron ?
- M. DESPLAND : je peux vous citer le cas d'une personne à mobilité réduite qui a une petite maison au bord du chemin des Buclines. Elle a un portail étroit par lequel elle ne peut pas entrer sa voiture et doit donc la laisser sur le chemin. Elle est prête à payer le macaron, mais elle ne peut pas l'avoir.
- Mme le Maire : nous allons écrire à la commune de Chêne-Bougeries pour insister afin qu'une solution soit trouvée.
- M. DESPLAND : il faut voir quelle va être la réaction de la commune de Cologny, car elle va aussi être concernée.
- Mme VERMEIL : ne pouvons-nous pas distribuer des autorisations, car c'est quand même un chemin communal ?
- Mme le Maire : le problème est qu'il n'est pas situé sur notre commune à cet endroit.
- M. Jean-Pierre GARDIOL : comme la Fondation des parkings dépend du canton, il faudrait envoyer une pétition au Grand Conseil en demandant qu'elle soit plus souple dans l'application de ses directives. Il y en aura peut-être pour six mois, mais au moins cela aboutira à quelque chose.
- Mme le Maire : pourquoi pas une pétition au Grand Conseil, mais nous n'allons pas attendre six mois qu'une solution soit trouvée. Nous allons donc écrire cette semaine à la commune de Chêne-Bougeries, avec copie à la Fondation des parkings et à la DGM.
- M. DESPLAND : tous les jardiniers du Moulanaïseront aussi concernés, car ils ne peuvent pas parquer dans leurs jardins. Ils devront donc stationner sur le chemin des Buclines.

- M. Jérémy GARDIOL : je trouve hallucinant que l'on prévoie des feux au bout du chemin de la Seymaz sans consulter la commune sur laquelle il y aura les bouchons. Cela va à l'encontre de la mobilité.
- Mme le Maire : dans le cadre des travaux du CEVA et du développement de MICA, il y a un projet abouti s'appelant Axe Frontenex, qui relie la future gare du CEVA des Eaux-Vives à MICA. Comme cet Axe passera tout près de notre commune et aura des conséquences chez nous, j'ai demandé à pouvoir participer aux discussions.
- Mme VERMEIL : à quoi correspondent les 136 mètres carrés proposés par un propriétaire à la commune au chemin de la Blonde ?
- Mme le Maire : il s'agit d'un vieux dossier, qui remonte à la vente de la parcelle communale du chemin de la Blonde. Ces 136 mètres carrés correspondent à la partie de la parcelle qui déborde sur le chemin lui-même. Il est prévu qu'ils soient cédés à la commune.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

♦ *Culture et manifestations - séance du 3 septembre 2013*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

La veille de la séance proprement dite, lundi 2 septembre dernier, la commission Culture élargie à tout le conseil a visité les Maisons Mainou, avec Messieurs TANQUEREL et LÜSCHER, de la Fondation Johnny Aubert Tournier, et leur architecte, M. Benoît DUBESSET. Les travaux restant à faire ont été présentés, principalement les huisseries du bâtiment 131 afin d'en améliorer l'isolation. Ce bâtiment étant classé, les directives de la Commission des monuments et des sites doivent être respectées. Plusieurs devis ont été demandés par la Fondation.

À ce jour, la subvention souhaitée par la Fondation est d'un montant de Fr. 30'000.-. Après discussion, la commission estime qu'il est important que les travaux puissent être terminés et est favorable à l'octroi de cette subvention qui sera versée à raison d'un montant de Fr. 15'000.- sur le budget 2013, et Fr. 15'000.- sur 2014.

1. Subventions diverses

Association TAKO qui a déjà installé plus de 700 pianos dans les rues de 26 villes dans le monde, avec cette simple invitation « Jouez, je suis à vous ! ». À Genève, qui participe à ce projet depuis trois saisons, ce sont 73 pianos qui ont été placés. Ce projet sera relancé du 9 juin au 22 juin 2014 avec pour objectif 40 pianos (15 en ville de Genève, 15 dans les communes genevoises, et pour la première fois 10 en France voisine).

Le coût (comprenant la mise en place, l'ouverture et fermeture quotidiennes de l'instrument, l'accordage, relation avec les médias, réparations et entretiens, enlèvement) est de Fr. 2'500.- par piano).

La commission serait favorable à la mise en place d'un piano sur la place de Vandœuvres. Ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

ARTE MUCISA : cette année un montant de Fr. 1'000.- a été versé principalement pour les remercier de l'excellente présentation du film sur leur déplacement au Bhoutan faite lors de repas des Aînés en janvier. La commission est favorable au versement de Fr. 1'000.- au titre de subvention annuelle.

TROUBADOUR FILM qui a réalisé le film sur Marc Ristori, et celui sur les adolescents, qui ont eu tous deux beaucoup de succès. La demande de soutien porte aujourd'hui sur la production d'un coffret DVD du film « Bernard Bovet, le vieil homme à la caméra », qui explore l'identité culturelle suisse à travers le regard d'un vieil homme de 94 ans, passionné par son travail de paysan et les montagnes de sa région. Ce documentaire est un hymne à la mémoire, à nos aînés et un hommage aux armaillis. La commission est favorable au versement d'une subvention de Fr. 1'000.-.

ANIMATION : Madame Marianne HUSSER propose une présentation s'appuyant sur des images originales qu'elle commente sur le thème de « Niki de Saint-Phalle et le Jardin des Tarots, en Toscane » avec la participation de Fabienne Guelpa, comédienne et auteure. Ce genre d'animation serait intéressant pour une réunion café-croissants organisée pour les Aînés en alternance à Vandœuvres et Choulex. On adressera donc cette proposition aux responsables de ces réunions et les frais de cette représentation (Fr. 250.-) seront pris en charge par la commune de Vandœuvres.

## 2. Proposition de spectacle de la Comédie dans la salle des combles

La Comédie propose une mise en scène du Théâtre Spirale « Récits de Femmes ».

Après discussion, la commission ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition. Il est en effet difficile d'inciter les gens à se déplacer pour un spectacle de ce genre.

## 3. Divers et propositions individuelles

La commission est favorable à la réservation d'une soirée réservée aux habitants de Vandœuvres pour le prochain spectacle du Crève-Cœur, « Le neveu de Rameau Diderot », qui aura lieu du 25 au 29 septembre 2013. Comme à l'accoutumée, un tous-ménages sera adressé à la population.

Mme CHRISTE a rencontré, avec M. DESPLAND, une artiste, Madame Anna Reymond, de la compagnie Les Jettalo, qui propose un petit spectacle style cabaret qui pourrait très bien convenir pour une animation de repas des Aînés en janvier. La commission est favorable à une entrée en matière pour le repas de 2015, l'animation pour 2014 étant déjà retenue (exposé de M. Bernard de WURSTEMBERGER sur l'acupuncture).

Mme CASTELLA indique que les participants au marché (principalement M. ARGAND) sont satisfaits de la fréquentation qu'il y a eu cet été et qu'ils souhaitent poursuivre l'été prochain.

Le vide-greniers est fixé au samedi 3 mai 2014. Un tous-ménages sera adressé à la population dans le courant du mois de février.

L'année 2014 marquera le 200<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. En ce qui concerne la Fête Nationale, la commission prévoit pour l'animation de cette soirée :

- Démonstration de lutte suisse ;
- Lanceurs de drapeaux ;
- Yodle ;
- Cor des Alpes.

La présidente ouvre la discussion.

- M. Jean-Pierre GARDIOL : j'ai lu que vous aviez refusé l'achat d'un CD.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : c'est un CD avec des prises de vue des bâtiments de la commune. Nous avons considéré que c'était sans grand intérêt cinématographique. Nous avons déjà assez de prises de vue de la commune.
- Mme le Maire : il y a eu une réunion de la commission Culture, le 26 juin dernier.
- Mme la présidente : en effet. Ce compte-rendu ne figurant pas à l'ordre du jour de cette séance, il sera traité lors du prochain plénum.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 9 septembre 2013*

Conformément aux articles 61 et 65 du règlement du Conseil municipal, ce dernier approuve le changement suivant dans la composition de la commission Aménagement du territoire et urbanisme : M. Christophe IMHOOS remplace M. Julien PRADERVAND.

Mme Vermeil donne lecture de son rapport.

**1. Zone sportive de Crête :**

Présentation du dernier projet no 141 du 4 septembre 2013

- zone agricole au nord maintenue y compris hangar existant ;
- zone sportive centrale avec partie constructible attenante aux bâtiments existants ;
- zone de verdure au sud recevant 2 courts de tennis pour remplacer les existants sur la route de Meinier, suggestion de Me Lazzarotto consulté par la commune ;
- zone d'utilité publique au sud-ouest le long de route de Mon-Idée.

Cette dernière variante répond à la demande des personnes consultées aux différents services du département de :

- maintenir une transparence EO entre la parcelle Pradervand et celle Gardy ;
- maintenir au strict minimum la zone agricole déclassée en zone sportive ;
- déplacer ce qui existe à l'Esplanade mais ne pas faire un centre sportif développé : si tel est le besoin, la commune doit engager une demande d'intercommunalité avec Rouelbeau

D'autre part, les propriétaires et exploitants du manège ne souhaitent pas avoir des tennis directement accolés aux activités équestres difficilement compatibles si trop proches.

Après débat, la commission estime que le projet 141 est trop restrictif avec :

- une proximité tennis / voirie trop conflictuelle ;
- cette variante ne répond pas à la demande initiale de faire un centre d'activités sportives autour du manège et des courts de tennis avec une cohabitation conviviale entre les deux et un partage d'infrastructures d'accueil ;
- deux courts de tennis sont insuffisants ;
- la zone sportive ne prend en compte que les parcelles concernant les activités du manège et n'apporte rien à la commune.

La commission souhaite que l'Exécutif revienne au plan 124 qui inclut les tennis dans la zone sportive plus généreuse et où les tennis sont plus proches du manège à construire.

Sur ce plan, les activités de la commune liées au tennis se situent sur la parcelle Magnin. Les personnes du département consultées étaient défavorables à cette variante qui occupait la partie du territoire où peut encore être maintenu une transparence reliant les champs agricoles d'Est en Ouest.

La commission souhaite poursuivre l'étude dans la direction de cette variante.

#### **Vote :**

Quels commissaires souhaitent revenir sur la version précédente à la variante 00-141 présentée ce soir et ne pas poursuivre la proposition 00-141 ?

<b>Voix favorables</b>	<b>Voix défavorables</b>	<b>Abstention</b>
<b>5 x</b>	<b>0 x</b>	<b>1 x</b>

#### **Décisions**

- **La commission souhaite revenir à la version proposée dans le plan 00-124 et mandate l'Exécutif pour recevoir de nouvelles propositions concernant l'implantation des tennis dans la zone sportive.**
- **La commission émet un préavis négatif concernant la variante 00-141 du 4.09.2013 et recommande au Conseil municipal de rejeter cette proposition.**

#### **2. Esplanade :**

- planification avec une dépose du projet pour mise à l'enquête décembre 2013 ;
- un agenda de réunion avec les mandataires, l'exécutif, le groupe de travail et l'AMO est établi et sera transmis aux personnes concernées ;
- préparation pour exécution et soumission dès janvier 2014 ;
- début d'exécution dès l'été 2014 - durée des travaux 18 mois ;
- présentation d'une nouvelle variante pour l'accès parking devenu difficile étant donné que l'on a baissé le niveau des rez de 100 cm. Nombre de places augmenté à 112 mais plusieurs réglages doivent s'opérer pour placer la déchetterie à l'entrée du parking Ouest, les déposer-minute en face des pompiers et maintenir le plus de places extérieures possibles tout en préservant les relations piétonnes logements - école - parascolaires – pompiers – déchetterie ;
- cf. plan annexé au PV ;
- le CVSE est en cours d'étude et sera présenté prochainement au MO.

La commission demande confirmation de la composition du groupe de travail pour le suivi de l'étude Esplanade dans la prochaine étape:

Est-ce que les membres souhaitent continuer à suivre l'étude avec les mandataires aujourd'hui sélectionnés ?

Proposition de la commission : on garde comme représentants du CM les présidents des commissions Énergie, Bâtiments et Aménagement, et le cas échéant le président de la Financière ?

#### ***Décisions***

- ***La Commission accepte la proposition de la présidente à savoir : le groupe de travail sera formé des mandataires, de l'Exécutif, ainsi que des présidents des commissions intéressées par le projet.***
- ***Cette proposition sera présentée au Conseil municipal pour acceptation.***

#### **3. Deux parcelles privées consultation de la commune**

- a. Deux projets de densification sur des grandes parcelles privées de 15'925 m2 et 31'694 m2 ont été présentés à la commune en consultation

- i. la parcelle de 15'925 m<sup>2</sup> serait densifiée à 0.36 avec un projet de 22 logements répartis en 2 groupes de 8 appartements et 2 groupes de 3 hôtels particuliers. accès par la route de Pressy. La densité légale potentielle peut aller jusqu'à 0.6 ; ce projet est donc en dessous de ce qui peut être fait, ce qui implique que le département peut demander une densification supérieure ; il apparaît à l'Exécutif bien intégré dans le site.
  - ii. la deuxième présentation, sur deux parcelles adjacentes de 31'694 m<sup>2</sup> appartenant aux mêmes propriétaires, se situe le long du chemin de l'Ecorcherie étroit et bordé de chênes protégés ; le nord des parcelles est en limite du corridor biologique ; chaque parcelle offre un projet distinct de densités différentes :
    1. À l'ouest, le premier propose une densification de 0.37 ; cette parcelle est bordée à l'ouest par un cordon boisé qui exige selon la loi une distance d'implantation de 30 m non respectée par le projet, qui se tient à 20 m après négociation au département. Il s'agit de deux bâtiments dont l'affectation n'est pas arrêtée : soit 25 logements soit un habitat groupé de 40 petits appartements pour personnes âgées.
    2. À l'Est, le deuxième garde la maison de maître ainsi que ses annexes répertoriées et protégées ; la densité se monte à 0.24 avec une proposition d'un bâtiment de logement au site de l'actuel potager à l'entrée de la parcelle contre l'Ecorcherie.
- L'Exécutif a exprimé aux propriétaires et à leur architecte une grande réticence au projet qui ne tient pas compte de la valeur du site et estime que la commune doit se battre pour la protection paysagère ; d'autre part, son accès à un nombre important de logements rentre en conflit avec le chemin de l'Ecorcherie étroit, bordé de chênes centenaires et en limite du couloir biologique.

### **Décision**

- ***La Commission ne prend pas de décision mais soutiendra l'avis de l'Exécutif, concernant ces deux projets.***

### **4. Application des nouvelles dispositions LCI par l'Exécutif :**

L'Exécutif a réfléchi à la question soulevée lors de la précédente commission de relever et distinguer dans la zone villa de la commune les sites à protéger et ceux potentiellement densifiables au sens des nouvelles dispositions LCI sur cette zone. Il revient à la commission en préconisant plutôt une étude ciblée sur le projet en consultation, argumentant que la densification potentielle d'un site et son intégration dépend aussi de la qualité du projet, de son implantation et de sa volumétrie.

L'Exécutif demande à la commission en revanche d'étudier un règlement communal. Après discussion, il est relevé que cette demande doit d'abord être faite au Conseil municipal qui renverra le dossier aux différentes commissions concernées.

### **Propositions**

- ***La Commission propose que l'Exécutif demande au Conseil municipal d'étudier un projet de règlement communal.***

## 5. Divers

- Selon un commissaire, il est constaté que sur le bas de la commune un propriétaire ayant systématiquement repeint son mur en limite après avoir subi des tags à plusieurs reprises a finalement gagné sur les tagueurs à l'usure : apparemment il n'y a plus de récidive ; probablement au vu du coût de la peinture très chère utilisée pour ces tags.
- A été noté que le mur d'enceinte des immeubles 110, route de Vandœuvres est en très mauvais état et menace de s'effondrer : cette notification avait été faite aux propriétaires qui ont mis les travaux en suspens pour raison de coût trop élevé.
- Un pont de câble pour tuyau d'arrosage de la plate-bande angle route de Vandœuvres et chemin des Hauts-Crêts est remarquée par un commissaire comme gênante pour les trottinnettistes.

*Décision : néant*

*Plans 124 et 141 zone sportive de Crête et plan Esplanade en cours d'étude annexés au PV.*

La présidente ouvre la discussion.

- M. FOËX : le Conseil n'a pas à prendre de décisions concernant le choix des variantes du projet Esplanade. En quoi le Conseil municipal intervient-il à ce sujet ? Il n'y a pas d'achat de terrain ni de vente. Le Conseil prend note du choix des variantes et ne peut émettre que des avis. Je me réfère à tous les points du procès-verbal où il est indiqué que conseil municipal doit se prononcer.
- Mme VERMEIL : si la commission ne se prononce pas à un moment donné, on risque d'aller devant le département avec un projet qui ne sera finalement pas adopté par le Conseil et cela engendre des frais.
- M. FOËX : l'exécutif doit débattre sur les frais. Ni une commission, ni le Conseil ne peuvent prendre de décisions, tant qu'une délibération ne leur est pas soumise.
- Mme VERMEIL : la commission est défavorable à une variante.
- M. FOËX : elle donne un préavis et c'est tout.
- Mme le Maire : c'est la différence entre les comptes-rendus et les rapports.
- M. VOUTAT : quels vont être les suites, qui va prendre la décision ?
- Mme le Maire :
  - Nous savons qu'en matière d'aménagement du territoire, les communes n'ont que très peu à dire.
  - S'agissant des grandes parcelles, la densification pourrait être forte selon la LCI. Nous allons nous battre concernant la parcelle du chemin de l'Ecorcherie, car cette parcelle fait partie, ainsi que l'indique notre plan directeur cantonal, des sites dont le patrimoine et le paysage doivent être préservés. Nous allons tout faire pour que cette parcelle qui a plus de trois hectares soit densifiée le moins possible Il y a toutes les raisons pour s'opposer à une densification à cet endroit. Nous allons devoir aller dans le sens de la loi, mais à certains endroits nous aurons beaucoup de retenue pour tenir compte des circonstances et de l'harmonie du quartier.

- M. DESPLAND : je regrette de ne pas être convoqué à toutes les séances du groupe de travail. Je n'en reçois que les procès-verbaux. J'aimerais être informé en amont et participer à ses réunions.
- Mme VERMEIL : c'est une information qui a été donnée au moment du concours. Il n'y a pas de projet déterminé. Jusqu'en juin passé, il n'y a eu que le choix des mandataires à la suite de l'appel d'offres. Le projet lui-même ne commence que maintenant, en septembre.
- Mme la présidente : s'agissant du projet de l'Esplanade, il faut valider le groupe de travail. Il faut un groupe permanent qui, en cas de besoin, fera venir le président de la commission financière.

Vote sur cette proposition : 13 voix favorables, 0 voix défavorables, 2 abstentions

- M. SCHMITZ : je me tiens volontiers à disposition de ce groupe de travail quand cela sera nécessaire.
- M. STALDER : le groupement des Vert'libéraux s'est abstenu, car il n'a aucun représentant dans ce groupe de travail. Nous nous sentons un peu minorisés.
- Mme VERMEIL : vous pouvez proposer que l'un d'entre vous en fasse partie.
- Mme la présidente : les réunions ont lieu le jeudi matin de 8h à 12h, une fois par mois, et donc c'est en toute connaissance de cause, si vous souhaitez y participer.
- Mme le Maire : vu le nombre de membres de ce groupe de travail, il était très difficile de trouver un horaire qui convenait à tout le monde. Nous n'avons donc convoqué que les présidents de commissions. Si un représentant des Vert'libéraux souhaite faire partie de ce groupe de travail, il est le bienvenu. Il faut simplement être présent à chaque séance, sinon il n'y a pas de suivi.
- M. Jean-Pierre GARDIOL : c'est une fleur de l'exécutif d'avoir formé ce groupe de travail. Normalement, c'est de son ressort et il nous fait des comptes rendus.
- Mme le Maire : c'est une fleur, mais c'est aussi parce que nous voulions un appui.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

#### ◆ *Energie et développement durable et Bâtiments - séance du 11 septembre 2013*

M. DESPLAND donne lecture de son rapport.

Il s'agissait d'une réunion conjointe des deux commissions Énergie et développement durable et Bâtiments.

Nous avons écouté nos deux éco-conseillers, MM. Peter HAEFLI et Marc GIRELLI, qui sont venus nous parler de l'IDC qu'ils ont fait sur les bâtiments de la commune.

#### Définition :

L'IDC (MJ/m<sup>2</sup>.an), l'indice de dépense de chaleur, représente la quantité annuelle d'énergie nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire d'un bâtiment rapportée à la surface chauffée (SRE).

#### Réglementation :

L'IDC est obligatoire pour tous les bâtiments chauffés du canton (1 IDC par n° d'identification EGID).

Calcul et publication :

- À partir de 2014 (cumul 3 ans valable pour 10 ans) pour les logements de moins de 5 preneurs de chaleur
- Dès 2011, et tous les ans pour tous les autres bâtiments chauffés du canton

Seuils et obligations :

- IDC > 600 MJ/m<sup>2</sup>.an > DIFC (décompte individuel des frais de chauffage)
- IDC > 800 MJ/m<sup>2</sup>.an > audit
- IDC > 900 MJ/m<sup>2</sup>.an > travaux

Nous avons examiné tous les bâtiments sous l'angle de l'IDC et nous l'avons doublé par un programme EnerCoach. Le programme EnerCoach se fait chaque année sur tous les bâtiments. Nous avons la consommation d'eau et d'énergie. Nous avons passé en revue tous les bâtiments avec des recommandations faites par les conseillers et EnerCoach.

## ➤ Centre communal et voirie

IDC 2010-12 : 445 MJ/m<sup>2</sup>.an

Conclusions :

L'IDC est assez bas mais commun avec la nouvelle école intégrant 7 affectations différentes rendant impossible une bonne compréhension thermique. Nous recommandons la pose rapide d'un comptage individualisé de chaleur et/ou un bilan thermique pour des recommandations ciblées.

## ➤ Nouvelle école

IDC 2010-12 : 445 MJ/m<sup>2</sup>.an

Conclusions :

L'IDC est assez bas mais commun avec le centre communal intégrant 7 affectations différentes rendant impossible une bonne compréhension thermique. Nous recommandons la pose rapide d'un comptage individualisé de chaleur et/ou un bilan thermique pour des recommandations ciblées.

## ➤ Ancienne école

IDC 2010-12 : 543 MJ/m<sup>2</sup>.an

Conclusions :

Rénovation efficace, l'IDC au niveau moyen suisse. Gain de surface possible de 25% si aménagement des combles sans grande variation des consommations.

## ➤ Mairie

IDC 2010-12 : 437 MJ/m<sup>2</sup>.an

Conclusions :

IDC assez bas compte tenu de son ancienneté. Rénovations, aménagement des combles et occupation temporaire expliquent ces bons résultats.

## ➤ Conciergerie

IDC 2011-13 : 465 MJ/m<sup>2</sup>.an

Conclusions :

IDC en dessous de la moyenne Suisse de 15%. Rénovations, occupation temporaire des archives et basse consigne de température expliquent ces bons résultats.

➤ Choulex 1-3 & Meinier 10-10bis

IDC 2010-12 : 537 MJ/m2.an

Conclusions :

Grandes disparités entre logements bien isolés mais surchauffés et arcade ancienne mal isolée mais peu occupée. Faire un bilan thermique de Meinier 4 et/ou installer un compteur de chaleur.

➤ Choulex 2-4

IDC 2011-13 : 499 MJ/m2.an

Conclusions :

IDC de 10% inférieur à la moyenne sans doute grâce au remplacement des fenêtres au printemps 2011. Grandes disparités d'affectation et importance du restaurant rendant intéressant un éventuel bilan thermique et/ou un comptage individualisé de la chaleur.

➤ Choulex 5

IDC 2011-13 : 632 MJ/m2.an

Conclusions :

IDC supérieur à la limite de 600 MJ/m2.an obligeant à un décompte individuel des frais de chauffage. Travaux sur l'enveloppe (toiture) et sur la distribution (vannes TS) à étudier (bilan thermique).

➤ Meinier 4

IDC 2010-12 : 536 MJ/m2.an

Conclusions :

Grandes disparités entre logements bien isolés mais surchauffés et arcade ancienne mal isolée mais peu occupée. Faire un bilan thermique de Meinier 4 et/ou installer un compteur de chaleur.

➤ Meinier 6

IDC 2010-12 : 893 MJ/m2.an

Conclusions :

Indice dépassant le seuil des 800 MJ/m2.an obligeant à un décompte individuel des frais de chauffage, à un audit et à des travaux pour descendre en dessous de ce seuil en moins de 3 ans. Le bilan thermique permettra aussi de comprendre l'importance de l'arcade dans les consommations.

➤ Meinier 8

IDC 2010-12 : 361 MJ/m2.an

Conclusions :

Indice anormalement bas malgré rénovation des logements. Le four du boulanger a une influence thermique importante qu'il faudrait comprendre...

Nos priorités :

- Compteur de chaleur entre le centre communal et la nouvelle école
- Faire un bilan thermique et priorités de travaux pour Meinier 6
- Installer un décompte individuel des frais de chauffage pour Meinier 6 et Choulex 5
- Faire un bilan thermique de Choulex 2-4 pour comprendre le fonctionnement du bâtiment

La présidente ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : j'ai annoncé en commission que nous avons une fontaine qui consomme 16 litres à la minute. C'est un peu plus de trois piscines olympiques à l'année.
- M. STALDER : ce problème de fontaine n'est pas nouveau. J'avais déjà proposé à l'époque de trouver un système avec un circuit fermé, mais on m'avait répondu que c'était trop cher.
- Mme la présidente : nous sortons de l'ordre du jour. C'est un débat qu'il faut faire en commission et c'est la commission de l'environnement devrait étudier cette question.
- M. FOËX : il est vrai que ce problème de fontaine dure depuis un moment. Il s'agit de l'abreuvoir de la place de Vandœuvres. Il est absolument consternant d'apprendre que c'est la fontaine qui consomme le plus alors que l'eau est non potable et que la forme de la fontaine laisse supposer que ce n'est pas le débit d'un torrent.
- M. DESPLAND : nous avons des forfaits avec les SIG. L'eau des fontaines constitue un forfait au débit. Nous avons 9 fontaines sur la commune. Le total du débit de ces fontaines représente 34 litres à la minute. De quoi remplir 7 piscines olympiques à la fin de l'année. Le forfait de 16 litres à la minute coûte Fr. 14'441.- par année. Mais le débit actuel de cette fontaine sur la place de Vandœuvres est de 3 litres à la minute. Les SIG nous facturent donc 16 litres à la minute, alors qu'il n'en sort en réalité que 3 litres à la minute. Il faut réactualiser tous les forfaits débits des fontaines et donc revoir urgemment ces contrats de débits. Nous en sommes à plus de Fr. 30'000.- par année pour les fontaines contre Fr. 20'000.- pour l'éclairage public. Il faudrait ramener le débit de l'eau des fontaines à 1 litre à la minute et nous économiserions ainsi plus de Fr. 22'562.- par année.
- Mme la présidente : nous demandons à l'exécutif de revoir ces contrats avec les SIG pour qu'ils correspondent à la réalité.
- M. DESPLAND : on ne peut pas se rendre compte facilement de cette situation, car il n'y a pas de compteurs d'eau sur les fontaines.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

## 5. Projets de délibérations

- *Proposition relative à la vente de la parcelle N° 2301, fe 25, acquise en pleine propriété, et de la parcelle N° 306, fe 25, acquise en copropriété, sises route de Vandœuvres, route de Meinier, chemin du Manoret, 2. (selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 juin 2004 approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune du 26 avril 2004). Vente de la propriété en l'état, au prix de 2 700 000 F*

- Mme la présidente : nous sommes 16 ce soir, donc la majorité qualifiée, pour la vente d'un immeuble, est de 9 voix (art. 49 du règlement du Conseil municipal).

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération :

**Proposition relative à la vente de la parcelle N° 2301, fe 25, acquise en pleine propriété, et de la parcelle N° 306, fe 25, acquise en copropriété, sises route de Vandœuvres, route de Meinier, chemin du Manoret, 2. (selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 juin 2004 approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune du 26 avril 2004).**

## **Vente de la propriété en l'état, au prix de 2 700 000 F.**

Vu que cette parcelle est actuellement inscrite au patrimoine financier de la commune de Vandoeuvres pour un montant de 2 092 490.36 F

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission financière et administrative du 27 août 2013,

Sur proposition du Maire,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DÉCIDE, dans sa séance du 16 septembre 2013,

**par 13 voix favorables**

**3 voix défavorables**

**0 abstentions**

D'autoriser le Maire à vendre :

- la parcelle communale, N° 2301, fe 25 et de la parcelle N° 306, fe 25, sises route de Vandoeuvres, route de Meinier, chemin du Manoret, d'une contenance de mille deux cent vingt-quatre mètres carrés, sur laquelle existent au lieudit « route de Vandoeuvres, route de Meinier, chemin du Manoret N° 2 », les bâtiments
  - a) N° 111, d'une surface de 11 mètres carrés, autre bâtiment de moins de 20 mètres carrés
  - b) N° 1418, d'une surface de 6 mètres carrés, autre bâtiment de moins de 20 mètres carrés
  - c) N° 91, d'une surface de 249 mètres carrés, habitation plusieurs logements
- la parcelle N° 306, fe 25, acquise en copropriété, d'une contenance de nonante-trois mètres carrés, sise chemin du Manoret

Pour le prix de 2 700 000 F ; moins commission 87 480 F et honoraires 2 500 F de l'intermédiaire.

De comptabiliser le produit de la vente, soit 2 610 020 F au patrimoine financier sous la rubrique N° 95.123.

De comptabiliser le gain comptable résultant de cette vente, soit 517 529.64 F, sous la rubrique n ° 95.424 « gain comptable sur les placements du patrimoine financier ».

De charger le maire et l'un(e) des Adjoint(e)s pour la signature des actes notariés nécessaires.

## **6. Projets de résolutions, de motions**

*Proposition présentée par le Conseiller Municipal : Lorin Voutat  
Date de dépôt : 16.09 2013*

### **Proposition de motion**

**Etude en vue de l'achat d'un bien immobilier afin d'accueillir des personnes en fin de vie sur le même concept que la Maison de Tara à Chêne-Bougeries  
(<http://www.lamaisondetara.ch/fr/>)**

Le CONSEILLER MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES

Considérant :

- que la situation immobilière actuelle est propice à l'achat d'un bien immobilier;
- que la situation financière de la commune de Vandoeuvres étant largement bénéficiaire
- que la situation actuelle dans le canton de Genève pour proposer des solutions humaines à des personnes en fin de vie étant quasi inexistantes

### **Invite l'Exécutif**

- à entreprendre toutes actions pour obtenir toutes les informations nécessaires qui puissent faire avancer ce dossier et à étudier toutes solutions qui pourraient répondre à cette problématique qui ne va qu'empirer dans le futur.
- à demander aux commissions Bâtiments et Sociales de plancher sur celles-ci.

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Comme vous le savez, la situation pour trouver des solutions à des personnes en fin de vie (vieillesse ou maladie) devient critique de par le manque de structures adéquates dans notre canton de Genève.

De ce fait, bien souvent, trop souvent, ces personnes déjà fortement fragilisées, tout comme leurs familles ne savent pas vers qui se tourner et surtout où aller pour terminer paisiblement leur parcours sur Terre.

La commune de Vandœuvres, en acquérant un bien immobilier dont elle confierait la gestion à une Fondation (location du bien) pourrait en adoptant cette solution, trouver deux avantages :

- un avantage financier. Tout le monde sait que les placements immobiliers à long terme sont toujours bénéficiaires
  - un avantage « moral », en offrant en priorité à ses habitants et ressortissants, une solution pour qu'ils puissent terminer leur vie dans un environnement qui leur est familier.
- M. VOUTAT : l'idée serait de trouver un bien immobilier sur la commune, de l'acheter et ensuite de le mettre à disposition de personnes qui auraient besoin de ce type de solution et d'endroit.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : combien de pensionnaires peuvent cohabiter dans ce genre de maison ?
- M. VOUTAT : en règle générale, il y a cinq personnes. Il y a aussi l'idée actuellement d'ouvrir une telle maison sur la rive droite.
- Mme la présidente : je vous invite à voter sur l'entrée en matière.

**Vote : 8 voix favorables 3 voix défavorables 3 abstentions**

- Mme la présidente : l'entrée en matière est acceptée. Je vous invite à voter sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

**Discussion immédiate : 0 voix**  
**Renvoi en commission : 9 voix**  
**Abstentions : 2 abstentions**

- Mme la présidente : il y a donc une majorité pour le renvoi en commission. La commission Aide sociale et humanitaire est sûrement la plus appropriée, dans la mesure où il faut d'abord étudier le projet avant de soumettre l'achat d'une maison à la commission financière.
- Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renvoi de la proposition de motion à la commission Aide sociale et humanitaire.

## 7. Pétitions

### ➤ *Pétition pour la conservation de la maison Bianchi et contre son projet de vente*

- Mme la présidente : je dois vous annoncer que la commission financière a préavisé à l'unanimité le classement de la pétition pour la conservation de la maison Bianchi et contre son projet de vente, mais c'est à vous que revient la décision finale. Je vous invite à voter sur le classement de cette pétition.

**Vote : 12 voix favorables 1 voix défavorable 2 abstentions**

- Mme la présidente : la pétition pour la conservation de la maison Bianchi et contre son projet de vente est donc classée.

## 8. Questions écrites ou orales

- M. Jean-Pierre GARDIOL : lors du dernier compte rendu de commission, tout à l'heure, nous parlions des tags. Ce dossier avait été renvoyé à l'exécutif, qui devait revenir devant le Conseil municipal, si possible au mois de septembre. Qu'avez-vous fait, sachant qu'une association a été mandatée pour les enlever ?
- Mme le Maire : nous planchions plutôt dans l'optique du budget 2014, donc nous avons un horizon un peu plus lointain que septembre.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : en principe, les tags devraient être enlevés régulièrement sur les bâtiments publics.

- M. BRICHET : le problème soulevé concernait l'enlèvement des tags sur les murs privés. S'agissant des cabines SIG, ces derniers ont proposé aux communes de choisir des images qu'ils peuvent apposer gratuitement sur les cabines, afin d'éviter qu'elles soient taguées.
- M. Jérémy GARDIOL : un panneau « zone résidentielle » est devenu « zone Présidentielle » au chemin de la Seymaz.
- Mme la présidente : l'objet peut être étudié de façon à être présenté au mois de novembre, mais j'insiste, avant que l'on vote le budget de l'année prochaine.
- Mme CHRISTE : il existe aussi une peinture spéciale sur laquelle on ne pas taguer.
- M. Jérémy GARDIOL : une maison hébergeant des détenus en fin de peine se trouve à Vandœuvres. Il est important pour les habitants de la commune qu'ils sachent quels risques ils encourent avec les personnes qui s'y trouvent. Ces personnes y sont placées si elles en font la demande. Il s'agit donc de détenus qui sont en cours de peine. La commune devrait être au courant des personnes qui se trouvent dans cette maison, et quelque chose devrait être fait pour préserver la sécurité, dans la mesure où l'on constate que le Conseil d'Etat actuel n'est pas capable de garantir la sécurité dans le canton.
- Mme le Maire : on trouve à la Maison le Vallon des personnes qui sont en fin de peine, en effet. Elles sont en semi-liberté. Le service d'application des peines et mesures décide si oui ou non les personnes peuvent venir finir leur peine dans cet établissement. Un article avait paru dans la Coquille à ce sujet. Il n'y a pas lieu d'envoyer encore un tous-ménages à la population.
- M. VOUTAT : à la déchetterie, il y a un conteneur enterré pour la récupération du papier. Le problème est que l'orifice pour y mettre le papier est particulièrement haut et donc difficile à atteindre pour les personnes âgées. Par ailleurs, l'agence postale ferme à 16 heures et cela peut poser problème pour aller poster des lettres ou chercher des recommandés.
- Mme le Maire : il y a eu un accord sur les horaires entre la Poste et la boulangerie/agence postale.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : lorsqu'il y avait un office de poste à Vandœuvres, avant de fermer complètement, il n'était ouvert plus que quatre heures par jour. Nous avons donc gagné au change avec l'agence postale. C'est le double des horaires d'ouverture que l'on avait avant.
- Mme le Maire : en contrepartie, les habitants de la commune peuvent aussi s'y rendre le samedi et le dimanche.

## 9. Propositions du Maire et des Adjointes

### 10. Propositions individuelles et questions

- M. DESPLAND : la sortie du conseil municipal, prévue le premier week-end d'octobre, a-t-elle lieu ou non ?
- Mme le Maire : l'exécutif a reçu un courriel de M. IMHOOS, lui faisant part d'une proposition de sortie dans la Drôme, le vendredi et le samedi. Je l'ai remercié de sa proposition, j'ai relevé que le programme était très cher pour une sortie de 48 heures, vu que vous touchez maintenant des jetons de présence. Il a apparemment renoncé au projet.
- M. STALDER : malheureusement, M. IMHOOS n'est pas là ce soir. Un montant lui a été indiqué pour l'organisation de la sortie et il vous a fait une proposition. De quel droit l'exécutif vient nous dire que cette course est trop chère ? Libre à nous de gérer le montant

comme nous l'entendons, soit par des jetons de présence, soit par des sorties. Nous apprenons ce soir, incidemment, qu'il n'y a pas de sortie.

- Mme le Maire : vos avez tout à fait raison, c'est de votre ressort. Je n'ai fait que donner mon avis. Si on me le demande, je le donne, et je pense qu'il y a des gens au sein du Conseil qui sont sensibles à la question et qu'il faut donc en tenir compte.
- M. DESPLAND : je regrette juste le manque d'information, car personne n'a été avisé du fait qu'il n'y aurait pas de sortie.
- Mme CASTELLA : quand est-ce que les habitants seront au courant qu'il y a eu un changement de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers ? Il n'y a pas eu de tous-ménages à ce sujet.
- Mme le Maire : le changement du commandant figure dans le prochain numéro de la Coquille, qui aurait dû paraître au début de l'été.

## **11. Date de la prochaine séance**

- **séance n° 18 : mardi 5 novembre 2013 à 19h30**

## **12. Divers**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.*

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

**René STALDER**

**Floriane ERMACORA**